



9 Terrains

# **TOURNOI DE ST MARTIN**

**Samedi 10 octobre 2026**

**Simple**

**Dimanche 11 octobre 2026**

**Double Mixte**

**Doubles Dames et Doubles Hommes**

**R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, NP12, NC**

**Dans les 2 salles de sport de St Martin du Fouilloux**

**SAINT MARTIN  
BADMINTON**

**N° dossier : 2600576**

## **LIEU DE LA COMPETITION**

**St Martin du fouilloux (10 Km à l'ouest d'Angers)**

**2 salles de sport (9 terrains) distantes de 200 mètres -**

**Contact pendant la compétition : Vincent DANIEL, 06.85.69.77.42.**

## **TABLEAUX ET CATEGORIES**

**Tournoi ouvert à tout joueur licencié FFBad à partir de Minime/U15 (niveau minimum exigé D7 pour les minimes/U15).**

### **5 tableaux :**

**Simple Dames et Simple Hommes, le samedi.**

**Double Dames, Double Hommes et Double Mixtes, le dimanche.**

### **Catégories :**

**R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12, NC**

**Le tournoi se déroule sous forme de poules de qualifications (2 qualifiés dans les poules de 3 ou 4) suivies de phases finales en élimination directe.**

**Le comité d'organisation limite les inscriptions par tableau.**

**Un joueur ne peut s'inscrire que sur deux tableaux. Les joueurs seront placés dans les tableaux en fonction de leur CPPH à J-15. Les organisateurs, en accord avec le JA, se réservent le droit de regrouper les séries ou d'organiser les tableaux en fonction du CPPH.**

## **HORAIRES**

**Début des matchs à 8h00, le samedi et le dimanche.**

**Fin des matchs prévus à 22h00 le samedi et 18h00 le dimanche.**

## **ARBITRAGE**

**Le juge-arbitre du tournoi est Jacques Gaudin, et son adjoint est Alexandre Diot.**

**Tous les matchs seront auto-arbitrés.**

## **COMPTAGE**

**Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 15 points.**

## **VOLANTS**

**Les volants sont à la charge des joueurs. Chaque joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants pour la rencontre ainsi que tous les accessoires utiles à son match.**

**En cas de litige, le volant est le Yonex AeroSensa 20 (volants en vente dans la salle).**

## **PARTICIPATION**

**Participation de 15 € pour 1 tableau et 20 € pour 2 tableaux.**

**Toute inscription devra être accompagnée de son règlement à l'ordre de Saint Martin Badminton.**

## **RECOMPENSES**

**Bons d'achat et lots d'environ 1100€ répartis entre les vainqueurs et finalistes.**

## **INSCRIPTIONS**

**Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur Badnet**

**pour le vendredi 2 octobre 2026 au plus tard.**

## **RENSEIGNEMENTS**

**Tel : 06.85 .69 .77 .42**

**Mail : [tournois.smb49@gmail.com](mailto:tournois.smb49@gmail.com)**

## **RESTAURATION**

**Une buvette (boissons, sandwichs, pâtes, croque-monsieur, gâteaux, confiseries...) sera à votre disposition durant toute la compétition.**

## **HEBERGEMENTS (à 10 minutes de la salle)**

**B&B Angers 1 - 6 av Pin Centre d'Activités du Pin - 49070 BEAUCOUZÉ - 08 92 78 80 04**

**Formule 1 Angers Ouest - Centre d'activités du pin - Rue du Cèdre 49070 BEAUCOUZÉ - 08 99 23 32 05**

**Campanile Angers Ouest - av Guilhem Paul Prosper 49070 BEAUCOUZÉ - 08 90 21 21 28**

# Règlement particulier de la compétition

1. Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés FFBad. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBAD. Il est autorisé sous le n° en cours.
2. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.
3. Le Juge Arbitre du tournoi est Mr Jacques Gaudin. Le juge arbitre adjoint est Mr Alexandre Diot. Les décisions du Juge arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas, un ou plusieurs points des règlements.
4. Tout participant doit être en règle avec la FFBad, être en possession de sa licence 2026/2027 le jour du tirage au sort et ne devra pas faire l'objet d'une suspension. Le tournoi est ouvert aux Minime (U15) pour les catégories R4, R5, R6 et D7 ; et à partir de Cadet (U17) pour toutes les catégories R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC.
5. La date limite d'inscription est fixée au vendredi 2 octobre 2026. Les droits d'engagements sont de 15 € pour un tableau, 20 € pour 2 tableaux. Les inscriptions se font uniquement sur Badnet. Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone. Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions selon les séries par ordre d'arrivée et en fonction du remplissage des séries.
6. Les joueurs pourront s'inscrire dans 1 ou 2 tableaux et seront placés en fonction de leur CPPH à J-15. Les organisateurs, en accord avec le JA, se réservent le droit de regrouper les séries ou d'organiser les tableaux en fonction de leur CPPH. La combinaison mixte/double est impossible (un seul tableau par journée).
7. Lors de la constitution des tableaux, les joueurs ont la possibilité de s'inscrire avec X. Le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités, et en priorité, dans la série équivalente au tableau où le joueur est déjà inscrit, si celui-ci est effectivement inscrit dans un autre tableau. Cette décision sera sans appel.
8. La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. Les tableaux de simples se dérouleront le samedi, les mixtes et les doubles le dimanche. Tous les tableaux seront constitués de poules de trois ou quatre, avec 2 sortants, ou poule unique de 4 au minimum.
9. Une fois les tirages au sort effectués, les listes d'attente se feront par tableau.
10. Une convocation sera adressée via Badnet quatre jours minimum avant le début du tournoi. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi.
10. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match et pointer dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
11. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.
12. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
13. Le temps d'échauffement sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
14. En fonction des structures différentes dans chaque salle (hauteur plafond, éclairage, panneaux de basket) au-dessus du terrain, les joueurs seront informés des volants "let" ou "faute" au service et en cours d'échange.
15. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
16. Les volants utilisés en cas de désaccord seront le Yonex AeroSensa 20. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi. Les volants plumes sont conseillés mais il sera possible de jouer en volants hybride ou en synthétique.
17. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
18. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, deux coachs au maximum par joueur/équipe, les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge arbitre.
19. Tous les matchs seront auto-arbitrés.
20. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (samedi 3 octobre 2026) devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les cinq jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton (3 rue Pierre Lise, 49100 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.
21. Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire expliquant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 guide du badminton).
22. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
23. Le comité décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
24. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.